



ISLE-AUMONT

DICRIM

(Document d'Information Communal sur les **RI**sques **MA**jeurs)



RISQUES MAJEURS
Apprenons les bons réflexes!

Document à conserver

***Loi n° 2004-811 du 13 août 2004 de
modernisation de la sécurité civile.***

*« Toute personne concourt par son
comportement à la sécurité civile. »*

Madame, Monsieur,

Ce document sécurité est d'une TRES GRANDE IMPORTANCE, et doit retenir votre attention.

Toute population soumise à des risques majeurs a droit à une information dite préventive afin de connaître les dangers auxquels elle peut être exposée, les dispositions prévues par les pouvoirs publics, et les mesures de sauvegarde à respecter.

Pour vous préparer à un comportement responsable face aux risques potentiels, et afin de réduire leurs conséquences, je vous invite à prendre connaissance de ce DICRIM, document synthétique qui constitue l'un des éléments de notre politique de sécurité des personnes.

Sachez que la commune a élaboré également son **Plan Communal de Sauvegarde (PCS)** conformément à la réglementation en vigueur, pour organiser l'action des services communaux et des habitants en cas d'incident important.

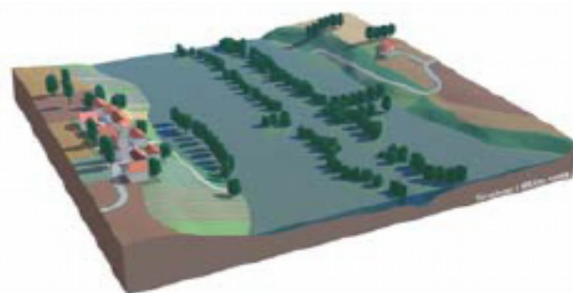
Puisse ce document vous permettre de bien mesurer les types de risques qui nous entourent, et de mieux les appréhender pour y faire face. La sécurité civile est l'affaire de **TOUS**, et chacun doit être acteur de sa sécurité et de celle des autres.

Pour votre sécurité, conservez ce fascicule.

Le Maire

Qu'est-ce qu'un risque ?

Le risque est la possibilité qu'un événement d'origine naturelle ou lié à une activité humaine se produise, dont les effets peuvent mettre en jeu un grand nombre de personnes, ou occasionner des dommages importants, et dépasser les capacités de réaction de la société.



l'événement : l'aléa

Risque = produit d'un aléa + un enjeu

Il existe plusieurs type de risques :

- Les risques naturels (inondation, mouvement de terrain,...)
- Les risques technologiques (rupture de barrage, industriels, nucléaire, transport de matières dangereuses,...)
- Les risques météorologiques
- Les risques sanitaires (pandémie,...)
- etc...



les enjeux



le risque

Un **risque** est dit « **majeur** » si sa fréquence est faible et sa gravité très lourde.

Pourquoi s'informer sur les risques majeurs?

L'article I.125.2 du code de l'environnement précise que « **les citoyens ont un droit à l'information sur les risques majeurs auxquels ils sont soumis et sur les mesures de sauvegarde qui les concernent** ».

Conformément à cette réglementation, ce document vous informe sur les risques auxquels la commune de **ISLE-AUMONT** peut être exposée. Il a pour objectif de vous sensibiliser aux bons réflexes de protection à adopter en cas de catastrophe majeure, afin que vous deveniez acteur de votre sécurité.

Vue aérienne de la commune



La présence de plusieurs risques majeurs à **Isle-Aumont** oblige la commune à réaliser un **Plan Communal de Sauvegarde (PCS)** et ce **DICRIM (Document d'Information Communal sur les Risques Majeurs)**. Ces risques sont la rupture de digue du barrage réservoir Seine avec la digue de La Morge, les inondations de ruisseaux et fossés, les transports de matières dangereuses et les argiles.

Un système d'alerte et un recensement des moyens humains et matériels ont été élaborés dans ces documents. De cette manière, la commune se trouve, aujourd'hui, mieux armée pour faire face à d'éventuels événements.

À ISLE-AUMONT, à quels risques sommes-nous exposés?



- Le risque « **Inondation** » : « L'**Hozain** » qui est le principal cours d'eau, la **Mogne** et le **fossé**, circulent dans la commune et occasionnent des débordements qui peuvent recouvrir le milieu naturel et parfois le tissu urbain.
- Le risque « **Rupture de Barrage-Réservoir-Seine** »: Cette retenue artificielle est constituée de digues résistant à la poussée de l'eau par sa seule masse. **A ce jour, aucun événement pouvant faire craindre un risque de rupture de ces ouvrages n'est survenu et cette probabilité est très faible.** Dans l'hypothèse où la **digue de La Morge** viendrait à céder, l'onde de submersion, qui résulterait de la formation de cette brèche, toucherait la commune dans les 6 à 12 heures.
- Le risque « **Transport de Matières Dangereuses (TMD)** » avec le passage **des RD 444, 123 et 93 et la canalisation de gaz à l'extrémité de la commune**, qui assurent le transport de matières dangereuses.
- Le risque « **Retrait gonflement des argiles - aléa fort** » avec la présence « d'argile » dans les sols, qui à cause du phénomène d'absorption/résorption d'eau peut entraîner des problèmes de mouvement de terrain et de fissures sur les façades des habitations.

D'autres risques peuvent être signalés, qui ne sont pas uniquement propres à cette commune mais auxquels le territoire peut être confronté.



- Le risque « **Météorologique** » : tempête 1999, fortes neiges de décembre 2010, etc.
- Les risques « **Sanitaires** »: pandémie (grippe aviaire 2008, grippe H1N1 2009), canicule, etc.

L'actualité de ces dernières années a été marquée par certains de ces phénomènes. Il semble intéressant de rappeler les quelques consignes à suivre pour bien s'en protéger.



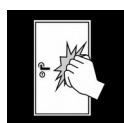
Schéma d'alerte de la population



En cas d'événement, vous serez alertés de la manière suivante:

- **Le territoire communal a été divisé en 4 secteurs attribués à des responsables qui alertent la population:**

- avec la sono portative et le porte-voix
- par téléphone
- en porte à porte



Les consignes complémentaires seront données par porte-voix et sono portative

Exemples de messages à diffuser :

ATTENTION, ALERTE SANS EVACUATION DES POPULATIONS

Un risque menace votre quartier.

Préparez-vous à évacuer sur ordre si cela est nécessaire.

Restez attentifs aux instructions qui seront données pour votre sécurité.



ATTENTION, ALERTE AVEC EVACUATION DES POPULATIONS

Un événement exceptionnel est attendu.

Évacuez immédiatement la zone où vous vous trouvez, dans le calme.

Rejoignez le point de ralliement dont vous relevez et suivez toutes les instructions données par le Maire ou les forces de l'ordre.

Le « Pack » de sécurité à préparer chez soi :

radio à pile, lampe de poche, matériel de confinement (ruban adhésif, serpillières ou tissus pour colmater le bas des portes ...), nourriture et eau, couvertures, vêtements, papiers personnels, médicaments et notamment le traitement quotidien.



POINT DE RASSEMBLEMENT

SALLE DES FÊTES



Risque inondation

Deux types d'inondation existent

- Les inondations lentes ou de plaine, par débordement d'un cours d'eau ou remontée de la nappe phréatique.
- Les inondations rapides ou torrentielles, consécutives à de violentes averses.



le risque

Le risque à ISLE-AUMONT : Le risque «**Inondation** » : « **L'Hozain** » qui est le principal cours d'eau, la **Mogne** et le **fossé**, circulent dans la commune et occasionnent des débordements qui peuvent recouvrir le milieu naturel et parfois le tissu urbain.

ISLE-AUMONT est concerné par le risque « inondation rapide » de l'Hozain, de la Mogne et du fossé au fond de la rue du Moulin.

Ces cours d'eau passent à proximité des habitations et peuvent engendrer des débordements pendant plusieurs jours.

Evénements marquants :

Les inondations, suite au débordement du fossé au bout du lotissement de la rue des Moulins, en mars 1983, février 1997, décembre 2011 et mai 2012.

Arrêtés portant reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle

Type de catastrophe	Début le	Fin le	Arrêté du	Sur le JO du
Inondations, coulées de boue et mouvements de terrain	25/12/1999	29/12/1999	29/12/1999	30/12/1999

Mise à jour : 29/06/2007

Toute personne témoin d'un éventuel problème doit prévenir les autorités (Mairie, pompiers ou gendarmerie). Le Maire déclenche alors le **Plan Communal de Sauvegarde** qui organise les secours et définit les points de ralliement.



CE QUE VOUS DEVEZ FAIRE

DES AUJOURD'HUI

Informez-vous à la mairie de la situation de votre habitation au regard du risque inondation.

Mettez hors d'atteinte des inondations vos papiers importants, vos objets de valeurs, les matières polluantes, toxiques et les produits flottants.

PENDANT L'EVENEMENT

A L'ANNONCE DE L'ARRIVEE DE L'EAU

Fermez portes, fenêtres, soupiraux, aérations,.. qui pourraient être atteints par l'eau.

Coupez vos compteurs électriques et gaz.

Surélevez vos meubles et mettez à l'abri vos denrées périssables.

Amarrez les cuves et objets flottants de vos caves, sous-sols et jardins.

LORSQUE L'EAU EST ARRIVEE

Montez dans les étages avec : eau potable, vivres, papiers d'identité, radio à piles, lampe de poche, piles de rechange, vêtements chauds. N'oubliez pas vos médicaments.

APRES

Ne revenez à votre domicile qu'après en avoir eu l'autorisation.

Aérez, désinfectez et dans la mesure du possible, chauffez votre habitation.

Ne rétablissez l'électricité que sur une installation sèche et vérifiée.

Assurez-vous en mairie que l'eau est potable.

Faites l'inventaire de vos dommages et contactez votre compagnie d'assurance pour élaborer votre dossier de déclaration de sinistre.

Les bons réflexes !



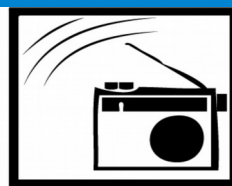
Coupez
électricité
et gaz



Fermez la
porte et les
aérations



Montez dans
les étages



Ecoutez la
radio



Ne prenez pas
votre véhicule



Risque rupture de digue du Barrage-Réservoir Seine

Le risque à ISLE-AUMONT :

La commune est située en aval du lac de la forêt d'orient. Ce Barrage Réservoir , en dérivation de la Seine, représente une capacité de stockage de 217 millions de m³.

Il sert à atténuer les crues de novembre à juin, et à soutenir l'étiage de la Seine de juillet à novembre. Cette retenue artificielle est constituée de digues dites « poids », d'une hauteur supérieure à 20 mètres et résistant à la poussée de l'eau par sa seule masse.

A ce jour, aucun événement pouvant faire craindre un risque de rupture de ces ouvrages n'est survenu et cette probabilité est très faible.

Les mesures de prévention :

- surveillance constante et inspections fréquentes par le gestionnaire
- visite bi-annuelle de l'ouvrage par le service de contrôle (DREAL)
- vidange décennale du réservoir avec contrôle des parties habituellement immergées
- élaboration en cours du Plan Particulier d'Intervention (PPI) définissant les mesures destinées à donner l'alerte aux autorités et à la population (organisation des secours et plan d'évacuation).

Les zones concernées :

L'onde de submersion, qui résulterait de la formation d'une brèche dans la **digue de la Morge**, se développerait dans les communes de la vallée de la Seine située en aval de cette digue.

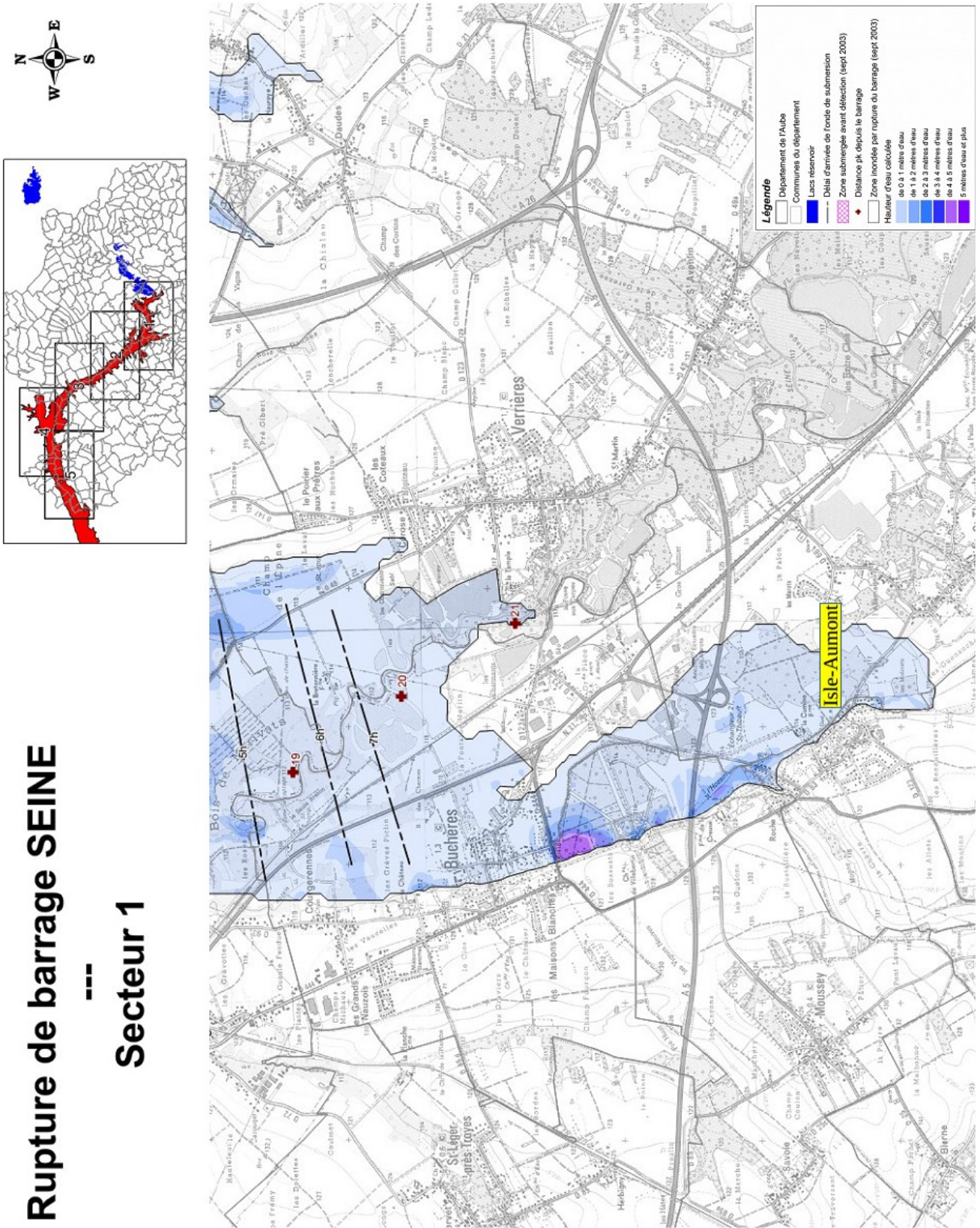
Le territoire d' **ISLE-AUMONT**, serait touché par l'onde de submersion dont l'arrivée est estimée entre **6 et 12h** après la rupture du barrage.

L'alerte : Le Maire recevra l'alerte de la Préfecture et des messages d'information seront diffusés à la radio. Il déclenchera alors son PCS.

Zone inondée « rupture de barrage »

Rupture de barrage SEINE

Secteur 1





Risque Transport de Matières Dangereuses (TMD)

Le risque lié aux Transports de Matières Dangereuses, appelé aussi TMD, est consécutif à un accident se produisant lors du transport par voie routière, ferrée, aérienne, par voie d'eau ou par canalisation, de matières dangereuses. Il peut entraîner des conséquences graves pour la population, les biens et l'environnement.

Le risque à ISLE-AUMONT

Le territoire est traversé par plusieurs routes départementales sur lesquelles peuvent transiter des matières dangereuses. La canalisation de gaz en direction de Villemereuil se trouve assez loin des premières habitations.

En cas d'accident, les principaux dangers sont l'explosion, l'incendie, la fuite d'un liquide polluant ou la formation d'un nuage toxique.



Les mesures de prévention



Le **Plan Communal de Sauvegarde** prévoit la mise en place du Poste de Commandement Communal (PCC) pour optimiser les actions sur le terrain (secours, mise à disposition d'hébergement d'urgence etc....).

Des plans généraux d'organisation départementale des secours (**plan O.R.S.E.C.**) seront mis en œuvre si nécessaire.

La signalisation des véhicules

Exemples de panneaux

Le chiffre du haut indique la nature du danger (ici corrosif puis inflammable), celui du bas le numéro d'identification de la matière. © DR





CE QUE VOUS DEVEZ FAIRE

DES AUJOURD'HUI

Prenez connaissance des consignes de mise à l'abri.

SI VOUS ETES TEMOIN DE L'ACCIDENT:

Donnez l'alerte (sapeurs pompiers: 18, police/gendarmerie:17; 112 depuis votre portable).

Si des victimes sont à déplorer, ne les déplacez pas, sauf en cas d'incendie.

Si le véhicule ou le réservoir prend feu ou dégage un nuage toxique, éloignez-vous de l'accident d'au moins 300m et mettez-vous à l'abri dans un bâtiment.

PENDANT L'ACCIDENT

SI VOUS ENTENDEZ L'ALERTE

Rejoignez le bâtiment le plus proche, fermez toutes les ouvertures et les entrées d'air, arrêtez ventilation et climatisation.

Eloignez-vous des portes et fenêtres, ne fumez pas, ne provoquez pas de flammes, ni étincelles.

Ecoutez la radio (Champagne FM Troyes 97.5).

N'allez pas chercher vos enfants à l'école. Celle-ci est dotée d'un Plan Particulier de Mise en Sûreté (PPMS) face aux risques majeurs, qui prévoit la prise en charge des enfants.

Ne téléphonez pas.

Lavez-vous en cas d'irritation, et si possible changez de vêtements.

Ne sortez qu'en fin d'alerte ou sur ordre d'évacuation.

Les bons réflexes !



Enfermez-vous dans un bâtiment



Bouchez toutes les entrées d'air



Ecoutez la radio



Ne téléphonez pas



Ni flammes ni cigarettes



N'allez pas chercher vos enfants à l'école



Risque tempêtes

Une tempête correspond à l'évolution d'une perturbation atmosphérique où se confrontent deux masses d'air aux caractéristiques bien distinctes (température, humidité...).



Les effets

Vents violents, précipitations intenses... Les tempêtes sont souvent à l'origine de dégâts importants.

Les conséquences

Le nombre de victimes peut être important. Le problème est souvent lié à l'imprudence des personnes. Toutefois les tempêtes peuvent être à l'origine de la projection d'objets, entraîner des chutes d'arbres, des inondations, voir même des glissements de terrain.

Le risque à ISLE-AUMONT

Selon Météo France, en moyenne 15 tempêtes affectent la France chaque année, et une tempête sur dix peut être qualifiée de forte (un épisode est qualifié de forte tempête si au moins 20% des stations départementales enregistrent un vent maximal instantané supérieur à 100km/h).

Comme l'ensemble du territoire métropolitain, la commune est exposée aux tempêtes.

Rappel des codes couleur de la vigilance météorologique :

-  **Une vigilance absolue s'impose** des phénomènes météorologiques dangereux d'intensité exceptionnelle sont prévus ...
-  **Soyez très vigilant**, des phénomènes météorologiques dangereux sont prévus ...
-  **Soyez attentif** si vous pratiquez des activités sensibles au risque météorologique ...
-  **Pas de vigilance particulière.**



Vent violent



Neige-verglas



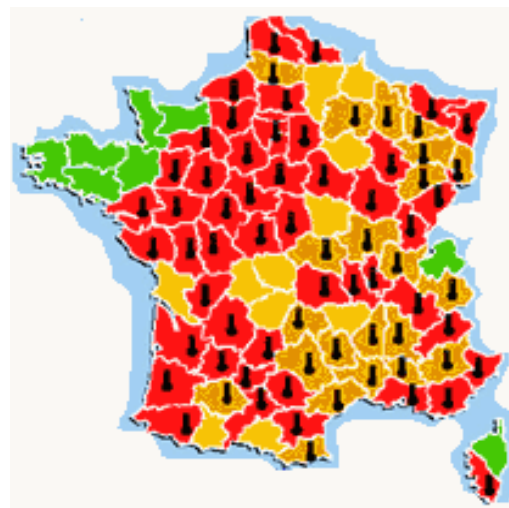
Pluie-inondation



Canicule



Orages



CE QUE VOUS DEVEZ FAIRE

DES AUJOURD'HUI

Informez-vous sur les prévisions météorologiques en consultant notamment le site de Météo France : <http://www.meteofrance.com>

Si une tempête est annoncée:

Mettez à l'abri ou amarrez les objets susceptibles d'être emportés.

Evitez de prendre la route. Reportez autant que possible vos déplacements.

PENDANT UNE TEMPETE

Mettez-vous à l'abri dans un bâtiment, fermez portes et volets.

Débranchez appareils électriques et antennes de télévision.

Ne vous abritez pas sous les arbres.

Ne vous approchez pas des lignes électriques ou téléphoniques.

Si vous devez sortir, soyez prudents.

APRES UNE TEMPETE

Faites couper branches et arbres qui menacent de tomber.

Faites attention aux fils électriques et téléphoniques tombés.

Faites l'inventaire de vos dommages et contactez votre compagnie d'assurance pour élaborer votre dossier de déclaration de sinistre.

Les bons réflexes !



Enfermez-vous dans un bâtiment



Fermez portes et volets



Ne montez pas sur un toit



Ne prenez pas votre véhicule

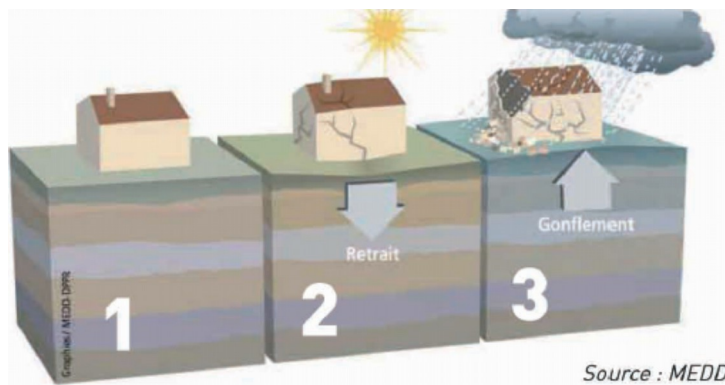


Ne restez pas sous les lignes électriques



Risque mouvement de terrain : Le retrait-gonflement des argiles « aléa fort »

Les variations de la quantité d'eau dans certains terrains argileux produisent des gonflements (périodes humides) et des tassements (périodes sèches).



Source : MEDD



Cela peut provoquer des dégâts très importants sur les constructions (fissures, déformations des ouvertures) pouvant rendre inhabitables certains locaux.

Le risque à ISLE-AUMONT

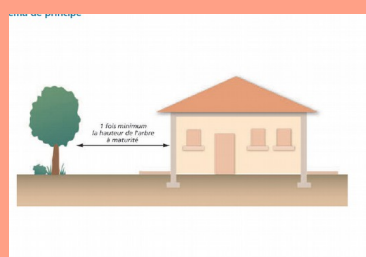
La commune se situe sur une zone d'**aléa fort** pour les argiles. Cela signifie que le risque est présent mais que le problème se manifestera essentiellement en cas de fortes sécheresses.

Tout le territoire est concerné par un sol plus ou moins argileux.

Les mesures de prévention

Le Ministère de l'Écologie a édité une **plaquette d'information** sur le risque argile « **Le retrait-gonflement des argiles: comment prévenir les désordres dans l'habitat individuel?** ». Vous pouvez télécharger cette plaquette en format PDF sur le site internet : <http://www.aube.gouv.fr/> ou vous la procurer à la DDT de l'Aube (Bureau Risques et Crises)

Comment faire pour prévenir les dégâts ?

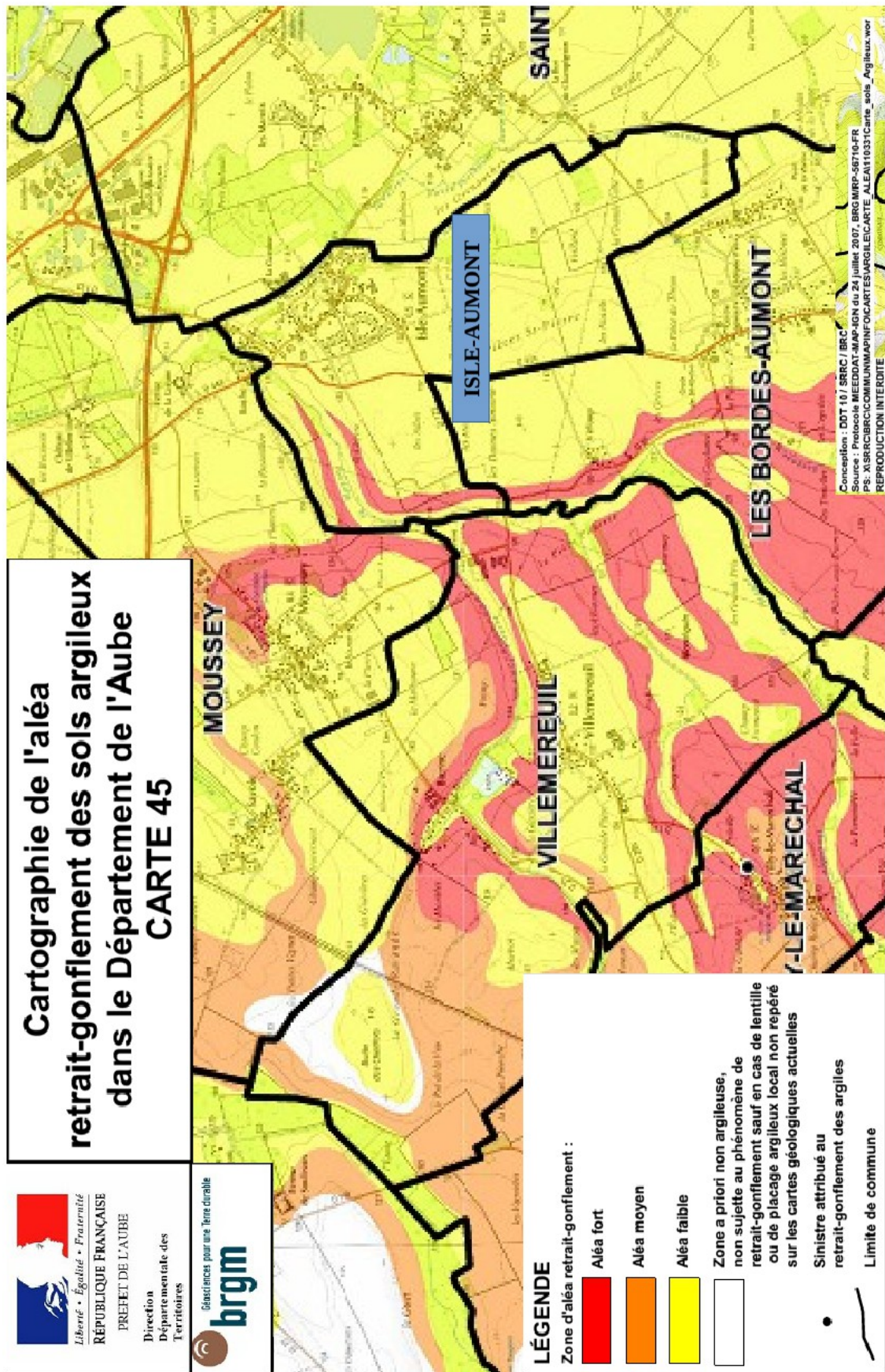


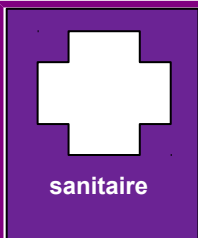
Éloigner la végétation du bâti: les racines amplifient le phénomène de déstructuration des façades

Réaliser une structure étanche autour du bâtiment



Carte retrait–gonflement des argiles "Aléa fort"





Risques sanitaires: Pandémie grippale



Une pandémie grippale est définie comme une forte augmentation des cas de grippe. Elle fait suite à la circulation d'un nouveau virus contre lequel l'immunité de la population est faible ou nulle.

Le risque pandémie à ISLE-AUMONT

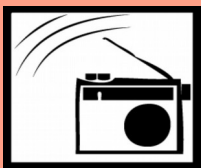
Comme l'ensemble du territoire métropolitain, la commune est exposée aux risques de pandémie.

Les mesures de prévention

La transmission des virus de la grippe se fait principalement par voie aérienne, par le biais de la toux, de l'éternuement ou des postillons, mais peut également être transmise par les mains et les objets contaminés.



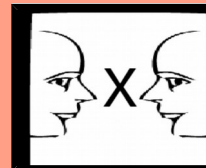
Les bons réflexes !



Restez à l'écoute des infos radio et TV



Lavez vous régulièrement les mains au savon et/ou avec une solution hydroalcoolique



Evitez tout contact avec une personne malade

Pollution de l'eau

Il peut arriver que l'eau soit souillée, suite à un accident impliquant un poids lourd, lors de forts aléas climatiques, etc... L'eau devient alors impropre à la consommation. Sachez que **la commune prend en charge la distribution de bouteilles d'eau, et fait réaliser des analyses en cas d'éléments suspects.**

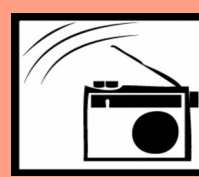
Les bons réflexes !



Signalez tout événement suspect à la Mairie



Ne buvez pas l'eau



Restez à l'écoute des informations et attendez les indications de la Mairie



sanitaire

Risques sanitaires : Canicule



Le mot "canicule" désigne un épisode de températures élevées, de jour comme de nuit, sur une période prolongée.

En France, la période des fortes chaleurs pouvant donner lieu à des canicules s'étend généralement du 15 juillet au 15 août, parfois depuis la fin juin.

Les dangers

Une forte chaleur devient dangereuse pour la santé dès qu'elle **dure plus de 3 jours**. Les conséquences les plus graves sont la **déshydratation** (crampes, épuisement, faiblesse, etc...) et le **coup de chaleur** (agressivité inhabituelle, maux de tête, nausées, etc...)

Les mesures de prévention

Les personnes déjà fragilisées (personnes âgées, atteintes d'une maladie chronique, nourrissons, etc.) sont particulièrement vulnérables. N'hésitez pas à signaler à la Mairie toute personne de votre entourage qui vous semble en difficulté.

Depuis juin 2004, la carte de vigilance de Météo-France intègre le risque de canicule. Elle est consultable sur le site <http://www.meteofrance.com>.

Les bons réflexes !

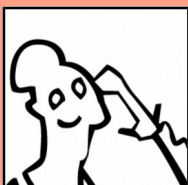
Personnes âgées



Buvez régulièrement sans attendre d'avoir soif. Mangez des fruits et crudité voire de l'eau gélifiée.



Evitez de sortir aux heures les + chaudes, mais plutôt le matin ou tard le soir.

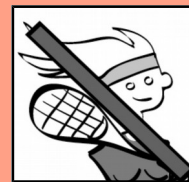


Donnez régulièrement des nouvelles à votre entourage.

Parents - enfants



Buvez au moins 1L ½ d'eau par jour. Evitez de consommer de l'alcool.



Evitez les activités sportives intenses.



Prenez régulièrement des nouvelles de vos proches, voisins, et amis âgés et handicapés.



Les numéros utiles

Mairie de ISLE-AUMONT.....

03 25 41 81 11

mail:mairie.isle.aumont@wanadoo.fr

Préfecture de l'Aube :

Troyes

03 25 42 35 00

<http://www.aube.gouv.fr>

**Direction Départementale
des Territoires (DDT)**

- Siège DDT : Troyes

03 25 71 18 00

Pompiers

18 (portable 112)

Police/gendarmerie

17

SAMU

15

ERDF

09 72 67 50 10

GRDF

08 00 47 33 33

Conseil Départemental

0800 12 10 10

<http://www.cg-aube.fr:transports/route>

Météo France

08 92 68 02 80

<http://www.meteo.fr>

**Écoutez les informations :
CHAMPAGNE FM 97.5
FRANCE BLEUE 100.8
et CANAL 32**

Plus d'infos sur
<http://www.aube.gouv.fr/>